



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi 17 février 2014
à 19h30**

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DU SCOUTISME

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2014

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Participation de la Ville à une conférence de règlement à l'amiable dans le litige impliquant la Ville et les assureurs des propriétaires d'immeubles ayant subi des dommages à la suite de la pluie abondante du 29 juillet 2009

5.2 Confirmation du mandat accordé à une firme d'évaluateurs pour l'évaluation des dommages subis à la suite des pluies abondantes du 29 juillet 2009

6. **Finances municipales**

6.1 Cautionnement en faveur de l'organisme « Famille à cœur »

7. **Ressources humaines**

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 Sélection d'une œuvre d'art qui sera implantée dans le cadre de l'aménagement du square du Royal 22^e Régiment

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

9.1.1 SA-866-AD-13 Services valorisation des biosolides

10. **Toponymie et circulation**

-- -- --

11. **Travaux publics**

-- -- --

12. **Sécurité publique**

-- -- --

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à une demande de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2013-3146 « 9268-2350 Québec inc. » - Immeuble
situé au 33, chemin des Patriotes

13.2 Étude et décision relative à un plan d'implantation et d'intégration
architecturale

13.2.1 PIIA-2013-3147 « 9268-2350 Québec inc. » - Immeuble
situé au 33, chemin des Patriotes

13.3 Adoption du premier projet de règlement suivant :

13.3.1 Règlement n° 1227

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses
amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-5041, à même une partie de la zone A-5039, délimitée à l'ouest par la route 133 et au sud par le chemin de la Grande-Ligne ;
- de modifier l'affectation des zones H-1061 et H-1063 présentement à dominance habitation par une affectation à dominance commerciale, d'autoriser spécifiquement certaines sous-classes d'usages, comme les services personnels, professionnels ou spécialisés et de modifier en conséquence les dispositions spéciales. Ces zones sont situées à l'ouest du boulevard Séminaire Nord entre les rues Sainte-Marie et Bellefleur ;
- de réduire les normes relatives à la marge avant minimale et aux dimensions des terrains de la zone H-1718, délimitée à l'est par la rue Smith et à l'ouest par la rue Jacques-Cartier Sud ;

- d'autoriser la sous-classe d'usages P1-02 « Services de santé » et de réduire à « 1 » le nombre minimal de logements de la classe « Mixte » dans la zone C-1510, délimitée à l'est par la rue Champlain et au sud par la rue Saint-Georges ;
- d'autoriser les usages de la classe C1, C2 et C3 à l'exception de la sous-classe C2-05 « Stationnement » dans la zone C-1766, délimitée à l'est par la rue Champlain et au sud par la rue Saint-Jacques ;
- d'autoriser les habitations multifamiliales de 8 logements maximum et de modifier en conséquence, les normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions du terrain dans la zone H-1598, délimitée au nord par la rue Lasalle, au sud par la rue Boisvert et à l'ouest par la rue des Carrières »

13.4 Exonération du paiement des frais de renouvellement du permis relatif aux travaux d'agrandissement de l'hôpital du Haut-Richelieu

13.5 Tolérance à l'égard d'un bâtiment empiétant dans la rive

14. **Transport et mobilité urbaine**

— — — —

15. **Avis de motion**

15.1 **Règlement n° 1218**

« Règlement modifiant le règlement n° 0706 relatif aux bornes d'incendie, tel que modifié par les règlements n°s 0827 et 0977 »

15.2 **Règlement n° 1226**

« Règlement modifiant le règlement n° 0796 relatif à la canalisation de fossés ou à l'installation de ponceaux à l'intérieur de l'emprise de rue sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel que modifié par les règlements n°s 0926 et 1183 »

15.3 **Règlement n° 1227**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-5041, à même une partie de la zone A-5039, délimitée à l'ouest par la route 133 et au sud par le chemin de la Grande-Ligne ;
- de modifier l'affectation des zones H-1061 et H-1063 présentement à dominance habitation par une affectation à dominance commerciale, d'autoriser spécifiquement certaines sous-classes d'usages, comme les services personnels, professionnels ou spécialisés et de modifier en conséquence les dispositions spéciales. Ces zones sont situées à l'ouest du boulevard Séminaire Nord entre les rues Sainte-Marie et Bellefleur ;

- de réduire les normes relatives à la marge avant minimale et aux dimensions des terrains de la zone H-1718, délimitée à l'est par la rue Smith et à l'ouest par la rue Jacques-Cartier Sud ;
- d'autoriser la sous-classe d'usages P1-02 « Services de santé » et de réduire à « 1 » le nombre minimal de logements de la classe « Mixte » dans la zone C-1510, délimitée à l'est par la rue Champlain et au sud par la rue Saint-Georges ;
- d'autoriser les usages de la classe C1, C2 et C3 à l'exception de la sous-classe C2-05 « Stationnement » dans la zone C-1766, délimitée à l'est par la rue Champlain et au sud par la rue Saint-Jacques ;
- d'autoriser les habitations multifamiliales de 8 logements maximum et de modifier en conséquence, les normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions du terrain dans la zone H-1598, délimitée au nord par la rue Lasalle, au sud par la rue Boisvert et à l'ouest par la rue des Carrières »

15.4 Règlement n° 1231

« Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs à la mise en place d'une conduite d'aqueduc et d'un égout sanitaire sur la section de la route 133 située entre les rues Lefort et Aldéo-Boucher, incluant des travaux de voirie, décrétant une dépense n'excédant pas 738 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16. Règlements

16.1 Règlement n° 1215

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer des zones du groupe habitation (H) à même une partie des zones H-1777 et C-1862, situées sur le côté ouest de la rue Jacques-Cartier et au sud de la rue Veilleux, afin d'autoriser :
 - la classe unifamiliale isolée dans la zone H-1874 ainsi créée et la classe unifamiliale jumelée dans la zone H-1876 ainsi créée ;
 - la classe trifamiliale à suites juxtaposées, dans la zone H-1875 ainsi créée ;
- d'établir les normes se rapportant aux bâtiments principaux et aux terrains de ces nouvelles zones »

16.2 Règlement n° 1221

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin de créer une zone spécifique pour le stationnement incitatif de la ville, situé au sud-ouest de l'angle de la rue Boucher et du boulevard Industriel »

16.3 Règlement n° 1228

« Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables pour les années 2014, 2015 et 2016 »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

- 17.1 Procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 22 janvier 2014.
- 17.2 Étude du bruit environnemental généré par le Club de tir L'Acadie présenté par INGAC, consultants.
- 17.3 Registre cumulatif des contrats accordés par la comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de septembre 2013 à janvier 2014.
- 17.4 Déclaration de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Monsieur le conseiller Ian Langlois

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil au public**

21. **Levée de la séance**